

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°26/2025

Séance du 8 Octobre 2025 - 9h30

**CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BUREAU À RENNES DANS LES LOCAUX DE
L'INSTITUT AGRO RENNES-ANGERS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 24 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Nathalie COLLARD, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Membres excusés :

Élise LAURENT-GUÉGAN (pouvoir à Margarita SOLA), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (pouvoir à Rémi JUSTINIEN),
Région Nouvelle Aquitaine
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Contexte

Le Forum des Marais Atlantiques a recruté une chargée de mission, Mme Karima IKISS, afin de travailler sur l'appel à initiatives lancé par la Région Bretagne visant à expérimenter des solutions de rétention de l'eau à l'échelle de bassins versants et à renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Compte tenu de la localisation des sites d'intervention, principalement situés en Ile-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor, il est proposé que Mme IKISS soit basée à Rennes plutôt qu'à Brest. L'occupation d'un bureau au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers apparaît donc comme la solution la plus adaptée. Sa durée sera de 8.5 mois du 1^{er} novembre 2025 au 15 juillet 2026. Cette convention pourra être renouveler à la fin de cette période par un avenant qui précise notamment l'objet de cette prolongation ainsi que, le cas échéant, les modalités de son financement.

Rappel du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan breton de résilience pour l'eau (axe 3), co-piloté par l'État et la Région Bretagne, en réponse à la sécheresse historique de 2022. Il fait suite à l'appel à initiatives lancé en 2023 par la DREAL Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Départements d'Ile-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, ainsi que la Région Bretagne.

Objectif

Expérimenter des solutions naturelles de rétention des eaux afin de renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Territoires pilotes

- Bassin versant de la Soulière (35 – aire d'alimentation du captage de Beaufort)
- Bassin versant de la Clémencerie (22 – aire d'alimentation du captage de Bois Joli)

Mission confiée au FMA par la Région Bretagne

En lien avec des référents et partenaires scientifiques, le FMA assure les missions suivantes :

- Élaborer des protocoles d'évaluation des effets des actions en faveur de la rétention et de l'infiltration de l'eau ;
- Accompagner la mise en œuvre de ces protocoles auprès des opérateurs territoriaux ;
- Assurer l'interprétation et la valorisation régionale des résultats ;
- Diffuser les méthodologies développées.

Financement

La mission bénéficie d'un financement régional à hauteur de 80 %.

Recrutement

Mme Karima IKISS a été recrutée en qualité de chargée de mission en hydrologie et hydrogéologie au FMA Brest pour la période du 15 septembre 2025 au 15 juillet 2026.

Justifications de l'accueil à l'Institut Agro Rennes-Angers

- Proximité scientifique : échanges facilités avec les référents scientifiques impliqués dans le projet, en particulier M. Nicolas Le Moine, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels (Région Bretagne, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine).
- Accès terrain : localisation permettant une meilleure accessibilité aux bassins versants pilotes, en comparaison avec une base à Brest.

Coût de l'occupation

Les charges associées à l'occupation du bureau sont évaluées à 611 € HT pour une période de 8.5 mois soit 71.875 € HT par mois.

Nathalie COLLARD demande le coût mensuel de l'occupation, Rémi JUSTINIEN confirme les montants indiqués dans le document.

Alain BURNET demande si ces montants comprennent tous les frais à prévoir ; Rémi JUSTINIEN confirme que oui et rappelle que cela comprend la location des locaux ainsi que les charges relatives aux fluides.

Rémi JUSTINIEN rappelle que le FMA souhaite développer ses projets avec la Région Bretagne en vue de faciliter son adhésion au Forum en 2026. Cependant, il tient à rappeler que l'objectif du FMA est d'être moins dépendant financièrement des cotisations des membres, eu égard aux baisses de subventions régulières et qu'il faut pour cela augmenter le nombre de prestations réalisées.

AR Prefecture

017-251710398-20251008-2025OCT001-DE
Reçu le 17/10/2025

Décision du comité syndical

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'accepter la location d'un bureau dans les locaux de l'institut Agro Rennes Angers pour un cout de 611 HT pour une durée de 8.5 mois ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document y afférent et notamment les avenants sous réserve que les conditions soient similaires à celle de cette délibération

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Votes :

Pour : 20

Contre : 0

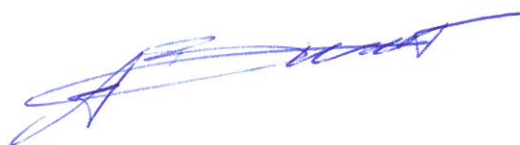
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,
Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2025 ____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2025

AR Prefecture

017-251710398-20251008-2025OCT001-DE
Reçu le 17/10/2025